



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
AGENCE REGIONALE DE SANTE**

N° Spécial

23 Décembre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 23 Décembre 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
DS N° 2021-097	22.12.2021	Arrêté portant délégation de signature.	3

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS -2021/097

Portant DELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Véronique DUGAY, directrice par intérim de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, pour la délégation départementale des Hauts-de-Seine les actes relatifs aux domaines suivants :

- Offre de soins
- Autonomie
- Prévention et promotion de la santé
- Santé environnement – Défense et sécurité
- Ressources humaines et affaires générales.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

ARTICLE 2^e: Demeurent réservés à la signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France ;
- les arrêtés portant autorisation, modification transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicales et aux sociétés de transports sanitaire ;
- les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3^e: En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice par intérim de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mesdames Aurélie THOUET, Directrice adjointe et Stéphanie AFTIMOS Directrice adjointe par intérim sur l'ensemble des attributions de la Directrice de la délégation départementale.

ARTICLE 4^e: En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice par intérim de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, des Directrices adjointes, délégation de signature est donnée aux responsables de département dans la limite de la compétence de leur département d'affectation :

- Madame Emmanuelle BEAUGRAND, Responsable du Département santé environnement, défense et sécurité
- Madame Claire STERIN, Responsable du département Autonomie
- Monsieur Abbas MROUDJAE, Responsable du Département Prévention et promotion de la santé.

ARTICLE 5^e : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Véronique DUGAY, de Madame Aurélie THOUET, de Madame Stéphanie AFTIMOS et des responsables de départements, la délégation de signature sera alors exercée, dans la limite de leurs compétences, par les agents désignés ci-après :

- Madame Rebecca AVRIL, département prévention, promotion de la santé
- Madame Célestine BADIANE, département Ville hôpital, service Organisation et Régulation de l'offre Ambulatoire
- Monsieur Loïc BARILLE, Département santé environnement, défense et sécurité, service d'eau
- Madame le Docteur Laurence BASSINET, médecin référent territorial
- Monsieur le Docteur Thibault BUTEL, médecin référent territorial
- Madame Isabelle CASAS, attachée de direction, instituts de formations paramédicales, projets transversaux
- Madame Jade COLONNA, département prévention, promotion de la santé
- Madame Mariama CONDE, département Autonomie, services personnes âgées
- Madame Manon DRIQUE, département Offre de soins, service Organisation et Régulation de l'offre Ambulatoire
- Madame Aude FOURCADE, département Offre de soins, hospitalière
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER, médecin référent territorial
- Madame Justine GUILLOUT, département Autonomie, service personnes handicapées
- Madame Margot LAMARCHE, département Autonomie, service personnes handicapées
- Madame Dominique LECLERC, département Offre de soins, santé mentale

- Madame Maya MEDIOUNI, Département santé environnement, défense et sécurité, service espaces clos
- Madame Isabelle MONEUSE, département Offre de soins, service Organisation et Régulation de l'offre Ambulatoire
- Madame Maud ROUAN, département autonomie, service personnes âgées
- Monsieur Djibril TOURE, Département santé environnement, défense et sécurité, service environnement extérieur
- Madame Elise VINCENT, département autonomie, service personnes handicapées.

ARTICLE 6°:

Délégation de signature est donnée à Madame Laureen WELSCHBILLIG, Directrice de la Délégation départementale du Val d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Pierre MARECHAL, directeur adjoint de la Délégation départementale.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale et du Directeur adjoint de la Délégation départementale, la délégation qui leur est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Franck LAVIGNE, Directeur de projet transversal.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale, du Directeur adjoint de la Délégation départementale et du Directeur de projet transversal, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement.

ARTICLE 7°:

L'arrêté n°DS-2021/039 en date du 09/08/2021 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 8°:

La Directrice par intérim de la délégation départementale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Île-de-France et des Hauts-de-Seine.

La Directrice de la délégation départementale du Val d'Oise est chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Ile-de-France et du Val d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 22 décembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

SIGNÉ

Amélie VERDIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>